

CINQUIÈME COMMISSION

(QUESTIONS SOCIALES ET HUMANITAIRES)

Protection de l'Enfance.

Le représentant du Canada (Sénateur Dandurand) a été désigné rapporteur de cette question.

La Cinquième Commission exprima sa satisfaction du travail accompli par le Comité de la protection de l'enfance et des efforts qu'il a fait pour concentrer son attention sur un petit nombre de questions importantes d'ordre international. Elle a constaté que le Comité de la protection de l'enfance poursuivait son étude du statut des enfants illégitimes et qu'il avait l'intention, au cours des sessions à venir, d'examiner les questions de l'alcoolisme, de la récréation, de l'influence des allocations familiales, de l'éducation des enfants aveugles, de la définition scientifique de la faiblesse d'esprit chez les enfants et de la classification des enfants faibles d'esprit.

On a attaché une attention particulière aux travaux entrepris par le Sous-Comité juridique du Comité de la protection de l'enfance en vue d'établir des avant-projets de convention pour le rapatriement des mineurs et pour l'assistance aux mineurs de nationalités étrangères. Plusieurs délégués commentèrent favorablement l'étude du Comité de la protection de l'enfance concernant l'effet du cinématographe sur les enfants et la recommandation de ce comité que les films soient projetés en lumière diffuse et en plein-jour. La Commission montra un vif intérêt dans l'établissement de l'Institut international du Cinématographe éducatif (Rome) et le Comité de la protection de l'enfance fut invité à se tenir en relations étroites avec cet institut. Plusieurs délégués exprimèrent l'avis que les femmes devraient être représentées dans le conseil administratif de l'institut, à cause de l'influence qu'exercent les films sur le développement de la jeunesse.

Traite des Femmes et des Enfants

Au cours de sa dernière session, le Comité de la traite des femmes et des enfants a consacré un certain temps à l'étude de la deuxième partie du rapport du Comité spécial d'experts (voir le rapport des Délégués canadiens à la Huitième Assemblée p. 13) et a recommandé d'étendre les enquêtes à d'autres pays. Il a, en outre, exprimé l'espoir que les gouvernements des pays où le système des maisons de tolérance existe encore, voudront bien examiner cette question à la lumière du rapport du Comité spécial d'experts. Afin de rendre cette tâche plus facile, il a prié le Secrétariat d'entreprendre une étude des lois et des règlements en vigueur dans les pays qui ont aboli le système de la réglementation.

La Cinquième Commission a approuvé les recommandations du Comité de la traite des femmes et des enfants et s'accorda, avec ce dernier, sur la nécessité qu'il y a d'adopter des mesures plus sévères contre les souteneurs en vue de mettre fin à leurs opérations qui constituent une des causes principales de la traite des femmes. Ayant constaté que la Commission de la traite des femmes et des enfants avait porté à son programme la question de l'emploi des femmes dans la police, la Cinquième Commission souligna l'importance de cette innovation comme mesure préventive.

Réfugiés

La Cinquième Commission a reconnu les progrès accomplis dans les travaux de l'établissement des réfugiés présentés par le Haut Commissaire pour les réfugiés (Dr Nansen) et par le Directeur du Bureau international du Travail. Ayant constaté qu'une solution complète du problème des réfugiés ne peut être espérée que du retour des réfugiés dans leurs pays d'origine, ou de leur assimi-